

Échéancier du Parlement des jeunes 2027

ÉTAPES	DATES IMPORTANTES
DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION <u>Chaque école doit nous faire parvenir :</u> - un formulaire d'inscription - un projet de loi sur un sujet de son choix ; - une motion sur un sujet de son choix ; - une question à la présidence de l'Assemblée nationale; * Lors de l'inscription sur la plateforme Amilia, des frais de 80\$ par élève (non remboursables) doivent être acquittés. *	Vendredi 20 novembre 2026
PÉRIODE DE VOTE EN LIGNE <u>Chaque école doit voter pour</u> : les projets de loi et la motion qu'elle souhaite étudier lors du Parlement des jeunes.	1^{er} au 4 décembre 2026
FIN DE LA PÉRIODE DE VOTE EN LIGNE	Vendredi 5 décembre 2025 à 17h
MISE EN LIGNE : - du sondage d'intervention des députés¹; - du Guide pédagogique; - des projets de loi sélectionnés et du mandat d'initiative; - des attributions des groupes parlementaires; - du formulaire d'amendement; - des formulaires du mandat d'initiative.	Vendredi 22 janvier 2027
FIN DE LA RÉCEPTION DES SONDAGES D'INTERVENTION DES DÉPUTÉS Les élèves qui désirent postuler aux postes suivants doivent rédiger une lettre de motivation (max. 250 mots) ou produire une vidéo d'une durée de 30 à 60 secondes et la faire parvenir au parlement.jeunes@assnat.qc.ca avant le 6 février à 23h59 : - Président ou présidente et vice-présidente ou vice-présidente : - Chef ou cheffe de groupe parlementaire (première ou premier ministre; opposition officielle ou 2^e groupe d'opposition); - Porte-parole de l'opposition pour un projet de loi en particulier; - Journaliste.	Vendredi 5 février 2027
RÉCEPTION DES FICHES D'ATTRIBUTION DES INTERVENTIONS DES DÉPUTÉS QUI VOUS SERONT ENVOYÉES PAR L'ÉQUIPE DU PARLEMENT DES JEUNES	Semaine du 15 février 2027

¹ Le sondage d'intervention des députés vise à donner aux élèves l'occasion d'indiquer s'ils souhaitent occuper un poste en particulier durant la simulation ainsi que leur position préalable sur les projets de loi.

DATE LIMITE POUR LES RÉSERVATIONS D'HÉBERGEMENT AU TARIF PRÉFÉRENTIEL	1er mars 2027
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DU DISCOURS D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE OU DE LA PREMIÈRE MINISTRE	24 mars 2027
DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ	31 mars au 2 avril 2027

Màj : 2025-07-28